



Lettre d'information n°26 - Octobre 2026

A la UNE

Élections professionnelles 2026 des D3S, DH et DS : plus que 39 jours !



Le bon déroulement des élections professionnelles, qui se tiendront du **3 au 10 décembre 2026**, est conditionné par la **qualité des informations** échangées entre le **CNG**, les établissements de la **FPH** et les **directeurs eux-mêmes**.

Les listes sont consultables ci-dessous, dans une nouvelle version au 23 octobre intégrant les réclamations reçues à cette date :

- [CAPN DH](#)
- [CAPN D3S](#)
- [CAPN DS](#)
- [CCN](#)

Toute demande concernant ce scrutin doit être adressée à : cng-dgd-election@sante.gouv.fr

Un doute sur votre qualité d'électeur ?

Selon le scrutin et votre position statutaire, vous n'êtes pas sûr de pouvoir voter ? Consultez nos tableaux récapitulatifs :

- [Tableau CAPN](#)
- [Tableau CCN](#)

Compte tenu de la complexité des règles d'électorat relatives aux directeurs mis à disposition ou en position de détachement, nous attirons leur attention sur la vérification de leur bonne inscription à la lumière de nos tableaux récapitulatifs.

À noter : les listes sont également accessibles sur le site de vote www.cng.webvote.fr. L'authentification nécessite votre matricule CNG, que les directeurs titulaires retrouveront facilement dans leur espace SAGA, rubrique « Mes coordonnées ».

Précision concernant les directeurs contractuels : Les directeurs contractuels, qui n'ont pas encore de matricule CNG, sont invités à consulter directement la liste CCN

sur notre site internet. Pour rappel, les directeurs contractuels intégrés à notre liste ont été déclarés par leurs établissements à la suite de l'enquête CNG publiée le 2 février 2026. Contrairement aux titulaires, toute demande d'inscription d'un nouveau directeur contractuel doit être transmise au CNG par l'établissement recruteur et non par l'agent directement, afin de garantir la cohérence des listes électorales locales (CSE) et nationales (CCN).

N'attendez pas les élections en décembre pour vérifier ou créer votre connexion à SAGA



Pour vous connecter à **SAGA-Directeurs**, vous devez disposer d'un compte **PLAGE**, service d'identification fourni par l'**ATIH**.

En cliquant sur les liens ci-dessous, vous aurez accès à des guides pratiques de connexion, adaptés à votre situation :

1. Je crée un compte PLAGE
2. J'ai perdu mon identifiant ou mot de passe PLAGE
3. Je me connecte à SAGA Directeurs (et je constate un message d'erreur)
4. Je télécharge mon support d'évaluation

En cas de difficulté persistante d'accès à **SAGA**, il est recommandé de vérifier votre navigateur internet en privilégiant l'emploi de **Microsoft EDGE**.

Si les difficultés persistent, écrivez-vous à l'adresse suivante :

cng-saga@sante.gouv.fr

Chef de service, chef de pôle, PCME : Un nouveau rôle, une nouvelle posture manageriale - les coachs du CNG peuvent vous accompagner



On ne devient pas manager parce que l'on accède à une chefferie. Cette nouvelle responsabilité implique souvent de manager ses pairs, de prendre des décisions, de poser un cadre, de gérer des situations complexes... tout en poursuivant son activité médicale.

De leur propre avis, ce type de responsabilités constitue une véritable évolution de posture, à laquelle les praticiens hospitaliers ne sont pas toujours préparés.

Être accompagné dans cette transition peut faire la différence

Trouver le bon équilibre entre **son rôle de praticien et ses nouvelles responsabilités managériales**, faire évoluer sa relation avec ses collègues, trouver la juste distance, déléguer, décider, communiquer dans les situations difficiles : autant d'enjeux qui peuvent se présenter dès les premiers mois.

Au-delà du bénéfice individuel, cet accompagnement peut également contribuer à une meilleure dynamique collective : une posture managériale plus affirmée, des objectifs mieux partagés, un soutien renforcé des équipes et, plus largement, un fonctionnement plus fluide des services, contribuant ainsi à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux.

C'est précisément dans ces moments que les coachs du CNG peuvent vous proposer des accompagnements adaptés aux situations et aux besoins de chacun :

Le codéveloppement : quand les pairs deviennent une ressource

Parce que l'on apprend aussi beaucoup de ceux qui vivent les mêmes réalités, le CNG propose des **groupes de codéveloppement professionnel pour les managers médicaux**.

Le principe est simple : un groupe de pairs se réunit autour de situations professionnelles réelles. Chacun peut venir avec une question, une difficulté ou une situation qu'il souhaite éclairer.

Le collectif questionne, partage ses expériences et ouvre de nouvelles pistes.

Une façon de prendre du recul, de sortir de l'isolement et de repartir avec des idées concrètes pour agir. Pour en savoir plus : [Ateliers collectifs | Le CNG](#)

>> Un prochain groupe, destiné notamment aux chefs de service a démarré en octobre. Vous souhaitez vous préinscrire, en savoir plus ou manifester votre intérêt pour un prochain groupe ? Contactez-nous [Coaching | Le CNG](#)

[Lire la suite de l'article](#)

Octobre Rose au CNG : sensibiliser pour mieux prévenir



Comme chaque année, les équipes du CNG se mobilisent pour **Octobre rose**, car nous sommes convaincus que la sensibilisation et la prévention sont essentielles pour faire progresser la santé de toutes et tous.

Cette année, le CNG a eu le plaisir d'accueillir le Dr Françoise Rimareix, que nous remercions chaleureusement pour son intervention auprès de nos collaborateurs consacrée à la **prévention et à la sensibilisation au cancer du sein**.

Ce temps d'échange a permis de rappeler l'importance du dépistage précoce, de l'information et de la vigilance face à cette maladie qui concerne de nombreuses femmes.

 **Ensemble, faisons de la prévention une priorité !**

Mise en œuvre progressive de la réforme du statut DH



Vous trouverez [ici un document de synthèse](#) présentant une analyse des principaux textes relatifs à la **réforme du statut des DH et des emplois supérieurs** ainsi que leurs impacts sur votre parcours professionnel.

Des ressources complémentaires :

En complément de ce premier document, le CNG met à votre disposition :

- Une adresse mail dédiée au traitement de vos questions individuelles : cng-reforme-dgd@sante.gouv.fr
- Un modèle de décision initiale d'IFSE
- Un guide pratique (ci-dessous) pour aider à l'exercice de l'option NBI (emplois fonctionnels)
- Deux webinaires ont été organisés, à destination de l'ensemble des directeurs le 16 février 2026, et des correspondants ARS le 19 février 2026.

Téléchargez le **diaporama du 16 février 2026** du **webinaire d'information sur la réforme du statut de DH et le replay**

Le webinaire du **19 février 2026** **spécifiquement destiné aux Agences régionales de santé (ARS)**, est disponible [en replay](#).

Instruction pérenne :

L'arrêté du 1er août 2026 et l'instruction pérenne relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de vos établissements est désormais disponible.

👉 Consulter l'instruction n°DGOS/RH4/2026/100 du 28 juillet 2026

Vous y trouverez également tous les documents nécessaires au travail de répartition des postes de DH dans les 4 groupes RIFSEEP à savoir :

- Le tableau de classement des emplois accompagné de sa notice d'utilisation : [version enrichie*](#) au 17 septembre 2026
- [un vademecum des règles à suivre pour procéder à ce classement](#)

Dans ce cadre, les chefs d'établissement étaient invités à transmettre au CNG le tableau accompagné de la dernière version des organigrammes de direction pour le 30 septembre 2026 à l'adresse suivante : cng-cartographie@sante.gouv.fr.

Forums régionaux de la mobilité : après Bordeaux et Orléans, rendez-vous à Rennes



Le CNG était présent aux **deux forums régionaux de la mobilité**, organisés par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), à **Orléans le 28 avril et à Bordeaux le 7 octobre 2026**.

Ces événements s'adressaient aux cadres supérieurs des **trois fonctions publiques**. Pour la fonction publique hospitalière, ils concernent notamment les directeurs/ directrices d'hôpital ainsi que les directeurs/ directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S).

Ces forums ont été l'occasion de rencontrer directement les acteurs publics de votre région et de bénéficier de conseils pour préparer votre mobilité.

Au programme :

- **des stands d'employeurs publics** pour découvrir leurs structures, les opportunités proposées et les profils recherchés ;
- **des tables rondes** consacrées à des parcours inspirants, aux attentes des recruteurs et aux dispositifs d'accompagnement ;
- **des ateliers pratiques** sur le CV, la lettre de motivation, LinkedIn, pitch etc.

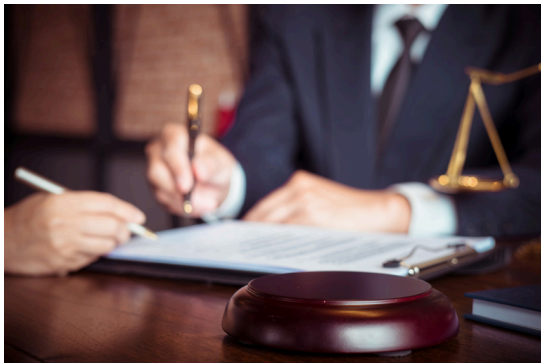
Le prochain forum se tiendra là : **Rennes – le 10 novembre 2026, de 10h à 16h au 360 – 4 Bis/ 6 cours des Alliés 35000 Rennes**

Ces forums s'adressent notamment aux cadres issus des corps de l'encadrement supérieur ou occupant un emploi fonctionnel de l'encadrement supérieur, ou susceptibles d'en occuper un.

Une opportunité pour échanger, s'informer et préparer votre prochaine mobilité régionale.

Pour en savoir plus sur le périmètre de l'encadrement supérieur de l'État, consultez le site de la DIESE.

Jean-Yves Rossi nommé président suppléant du conseil de discipline des praticiens hospitaliers



Par un arrêté en date du 9 juillet 2026, Monsieur **Jean-Yves ROSSI**, Conseiller d'État, a été nommé président suppléant du conseil de discipline des praticiens hospitaliers, en remplacement de Monsieur **Alexandre TREMOLIERE**.

À ce titre, il assurera la suppléance de Monsieur **Christophe BARTHELEMY**, Conseiller d'Etat, président de l'instance.

Le Centre national de gestion lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

IATROS



Le CNG vient de notifier un marché relatif au changement du système d'information concernant tous les actes de gestion statutaire des personnels médicaux dont il a la charge. Cet outil, baptisé IATROS, a vocation à venir remplacer les logiciels SIGMED et SIGHU devenus obsolètes.

Il va permettre d'apporter es fonctionnalités qui manquaient jusqu'à présent comme un **dossier individuel par praticien**, une **interface avec chaque praticien** et un **coffre-fort numérique**. Il s'agira à la fois de récupérer (gestion de flux) et de pouvoir consulter pour les plus anciens (gestion du stock) un arrêté ou encore de réaliser une **simulation de classement dans l'échelon**.

La mise en service est prévue pour mi-2027.

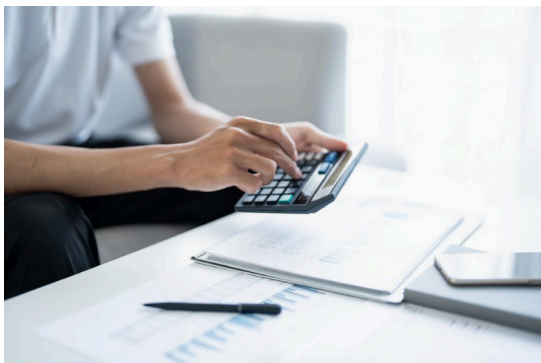
Un groupe de directeurs des affaires médicales et d'organisations syndicales représentatives des PH ont été sollicités fin 2025 pour exprimer leurs besoins. Nous les solliciterons à nouveau afin de nous assurer que les services offerts sont accessibles et satisfaisants. Des tests avant mise en service seront effectués début 2026 et plusieurs EPS seront associés.

Cette opération d'envergure s'accompagnera d'un nettoyage de la base de données actuelle afin que chaque PH soit dans la bonne position statutaire.

De plus, un certain nombre d'actes, qui nécessitent aujourd'hui des interventions humaines, par exemple les envois en masse des arrêtés d'avancement d'échelon ou la reprise des données des lauréats au concours sera automatisé.

Ceci permettra de libérer du temps de gestion pour répondre aux nombreuses sollicitations que nous ne parvenons pas toutes à traiter en raison de l'accroissement des demandes d'informations.

Simulateur de calcul d'échelon pour les praticiens hospitaliers : une nouvelle version est en ligne sur le site du CNG



Le CNG met à disposition des directions des affaires médicales et des praticiens hospitaliers un simulateur de calcul d'échelon à l'entrée dans la carrière hospitalière.

Ce simulateur permet de déterminer l'échelon indiciaire applicable lors de l'entrée dans le corps des praticiens hospitaliers, en fonction des services accomplis avant l'intégration (cléricat, praticien contractuel, etc.).

Il permet de calculer l'échelon lors de la primo-nomination dans le corps, en renseignant les services antérieurs accomplis.

Ce simulateur remplace l'outil Excel initialement développé et publié au printemps 2026.

Afin de faciliter l'usage, une note relative à l'utilisation du simulateur de classement dans l'échelon des praticiens hospitaliers est disponible sur la page d'information.

<https://www.cng.sante.fr/simulateur-calcul-echelon-ph>

Accéder au simulateur

Deux guides pour la procédure disciplinaire des HU



Les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé et de la Recherche et celui de la Santé ont élaboré conjointement **deux guides relatifs à la procédure disciplinaire des personnels enseignants et hospitaliers** :

- un guide d'aide à la constitution des dossiers disciplinaires devant la juridiction disciplinaire des HU
- un guide sur la **procédure disciplinaire** devant la juridiction disciplinaire des HU

Actualisés à la suite des modifications introduites par le décret du 16 octobre 2024, ces guides prennent notamment en compte le rôle accru des CHU et des universités tout au long de la procédure disciplinaire.

Ils sont disponibles sur le site internet du CNG, dans la rubrique JDHU [Personnels enseignants et hospitaliers](#) | [Le CNG](#)

Actualités managériales

Les rendez-vous du management



Lancés en janvier 2024, les « RDV du management » offrent aux professionnels hospitaliers un espace d'échanges dédié aux enjeux du management.

Après deux premières saisons riches en retours d'expérience, la saison 3 s'est ouverte avec un webinar sur le travail en équipe de direction, puis s'est poursuivie avec une intervention sur « L'hôpital apprenant ». Un troisième épisode, « Soigner sa marque employeur : attirer, fidéliser, marquer et se démarquer en santé », est venu compléter cette saison.

Le dernier rendez-vous du management, était consacré à « La semaine de 4 jours à l'hôpital », avec Nicolas PORTOLAN, directeur des hôpitaux de Corrèze.

Ces rendez-vous abordent des thématiques concrètes pour accompagner l'évolution des pratiques managériales. Tous les épisodes sont disponibles en replay sur le [site du CNG](#), rubrique « Les RDV du management », et les prochaines sessions sont annoncées sur le [site internet du CNG](#) et sur son [compte LinkedIn](#). Un mailing est également envoyé aux personnes inscrites sur notre mailing liste.

NB: Si vous souhaitez être inscrit sur cette mailing liste, vous pouvez en faire la demande par mail à CNG-COMMUNICATION@sante.gouv.fr

Le Portrait

Portrait du **Dr Vanessa BRAULT**, Praticien Hospitalier en soins palliatifs au sein du [Centre Hospitalier de Fougères](#)



1 Question, 1 Réponse

Question :

« Où consulter le rapport d'activité 2025 du CNG ? »

Réponse :

Le CNG met à disposition son rapport d'activité sur son site internet. Vous pouvez consulter l'ensemble des rapports d'activité du CNG dans la rubrique dédiée sur le site du CNG [29119-CNG-RA2025_20X26cm.indd](#)

AGENDA

5/11/2026 : Instance Collégiale pour les emplois supérieurs de directeurs d'hôpital.

10/11/2026 : Commission Administrative Paritaire Nationale pour les directeurs d'établissements sanitaire, social et médico-social.

**24/11/2026 : - Arrêtés de titularisation pour les praticiens hospitaliers.
- Déplacement du CODIR du CNG à l'ARS Normandie pour la revue annuelle**

25/11/2026 : Arrêtés d'avancement pour les praticiens hospitaliers.

26/11/2026 : Instance collégiale pour les emplois supérieurs de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social.

26/11/2026 : Arrêtés de nomination pour les postes restés vacants du tour de recrutement de septembre 2026 et du fil de l'eau de septembre 2026

Connaissez-vous les numéros verts d'aide et d'accompagnement psychologique à votre disposition ?

Des numéros verts sont à votre disposition en cas de besoin d'aide et d'accompagnement psychologique urgent, disponibles 24H/24 et 7J/7 par téléphone. Ces services sont gratuits, anonymes et confidentiels.

Je suis directeur : 0 805 230 439

Vous serez mis en relation avec des psychologues cliniciens diplômés et soumis au code de déontologie de la profession pour :

- vous permettre de prendre du recul,
- vous aider à mieux cerner les éléments qui déclenchent le mal-être,

- vous aider à retrouver un meilleur équilibre,
- vous informer, orienter et accompagner vers des solutions appropriées.

Je suis médecin ou interne en médecine : 0 800 288 038*

Vous serez mis en relation avec un confrère (médecin de la commission départementale d'entraide ordinaire ou médecin d'une association régionale d'entraide), avec un psychologue clinicien, ou avec un interlocuteur formé spécifiquement pour évoquer toute difficulté financière, administrative, juridique ou autre.

*Ce numéro a été créé en 2018 par le conseil national de l'Ordre des médecins.

Je suis pharmacien ou étudiant en pharmacie : 0 800 73 69 59

Ce numéro vert, mis en place par le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens aux côtés de l'association ADOP, permet à chaque pharmacien ou étudiant en pharmacie d'entrer en contact avec l'un des confrères bénévoles de l'association, en conservant son anonymat, pour lui exposer ses difficultés.

**Suivez-nous sur
les réseaux sociaux**



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit sur cng.sante.fr.

Se désinscrire
@2025 CNG